

Paris le 23 Janvier 1992

**Note sur le projet d'appel d'offre du programme ECLAT  
dans le domaine "Economie et Société face aux Changements Globaux"**

La note ci-dessous énonce les préférences que m'inspirent les besoins de notre pays pour la définition de sa position dans la négociation internationale en cours. Il convient de croiser ce point de vue avec la nécessité de nourrir, dans la continuité, l'émergence d'une capacité de recherche et d'expertise dans le domaine des sciences économiques et sociales concernées par l'effet de serre.

1) Notre pays a choisi de plaider sur la scène internationale la mise en place d'une fiscalité sur l'énergie fossile (au sein des fiscalités nationales).

Pour éclairer ce choix et étayer notre plaidoyer, nous avons besoin de connaissances nouvelles sur les sujets suivants:

- aptitude d'une renchérissement prévisible du prix de l'énergie (par le biais d'une taxe) à orienter et susciter l'innovation technologique (à comparer avec l'impact de réglemets). Un domaine particulièrement intéressant pourrait être celui de l'automobile (impact de la vignette sur la cylindrée, impact des taxes sur les carburants sur la consommation spécifique des véhicules, impact de la différence entre les taxes sur l'essence et les taxes sur le gazole sur le développement de la technologie du diesel....) ;

- comment localiser au mieux les baisses d'impôts que la taxe sur l'énergie fossile permettrait ? Impact macro-économique, et micro-économique des diverses solutions envisageables ? L'aspect redistributif peut-il permettre de faciliter l'acceptabilité de la mise en oeuvre de cette taxe sur l'énergie fossile ? Quelles contraintes peut nous imposer la CEE dans cette compensation fiscale ?

- Les pays en développement seraient-ils, comme on l'affirme parfois, handicapés s'ils instaurent chez eux une telle fiscalité ? Une telle taxe ne leur permettrait-elle pas de dégager, en minimisant le risque de fraude, les ressources fiscales dont ils ont besoin et qu'ils ont beaucoup de mal à percevoir ? Quelle politique des prix appliquent-ils aujourd'hui à l'énergie fossile et à l'électricité qui en est dérivée ? Certains ont-ils su tirer parti de l'adoption de prix inférieurs aux cours mondiaux ou au prix de revient ? N'ont-ils pas au contraire intérêt à orienter leur développement, dès le départ, dans la direction que leur imposera à terme la montée des contraintes de l'effet de serre (et de l'élévation à long terme des prix de marché de l'énergie fossile) ?

- de même que les signataires du protocole de Montréal sur les CFC ont décidé de protéger leurs industries contre la concurrence déloyale que pourrait leur faire les entreprises des pays non signataires, les pays qui signeraient une convention sur la fiscalité énergétique pourraient vouloir se protéger par des droits compensateurs perçus sur les produits à fort contenu énergétique exportés par des pays non signataires. Acceptabilité d'une telle mesure ? Impact de ces droits compensateurs sur le commerce international et l'économie des pays en développement ?

2) On a encore peu réfléchi (et a fortiori négocié) sur l'ampleur et les modalités de l'aide additionnelle Nord-Sud dont les pays développés ont accepté le principe.

Des travaux sur ce thème seraient intéressants pour éclairer les propositions que pourrait faire notre pays :

- ampleur et modalités de l'aide nécessaire pour préserver le mieux possible la forêt tropicale ?

- Comment ne pas privilégier le développement de l'offre énergétique par rapport à la maîtrise de la demande ?

- la meilleure des aides que nous puissions apporter à ces pays ne consiste-t-elle pas à leur acheter tout ce qu'ils peuvent produire à meilleur compte que nous ? Sur quels points les modalités du commerce international devraient-elles être modifiées dans ce but ? Quelles activités seraient ainsi légitimement délocalisées ?

3) Le facteur majeur dont dépendent les émissions futures de gaz à effet de serre des pays du Sud est leur démographie. L'évolution de cette démographie est aujourd'hui un problème éludé dans la négociation en cours alors qu'il est crucial. Que peut-on faire pour :

- rendre acceptable l'introduction explicite de ce problème dans la négociation ?

- agir sur cette évolution démographique ? (relations démographie-croissance, approches techniques...).

4) Pour revenir au problème hexagonal de l'organisation de la prévention, le domaine le plus difficile à traiter est celui des transports. D'autres enceintes se préoccupent du développement de l'offre de transport et cherchent à réduire techniquement les impacts de cette offre sur l'effet de serre. ECLAT devrait se focaliser sur la maîtrise de la demande de transports : la mobilité a un coût et la demande de transport est élastique comme toute demande. Il faut mieux connaître les coûts complets des transports et trouver les meilleurs moyens de les imputer aux usagers.

Par ailleurs les choix qui sont faits en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, et d'organisation de la production ont un impact important sur la demande de transport. Peut-on proposer une organisation différente des institutions qui font ces choix et des mécanismes d'élaboration de leurs décisions ?

La mobilité est jusqu'ici subventionnée et cultivée comme une fin en soi, comment rendre acceptable des actions visant à la maîtriser (notamment par l'imputation de tous ses coûts) ?

Yves MARTIN